

| | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------------|------------------|
| Lusby, | Matheson, | Proudfoot, | Stick, |
| MacLean, | Michener, | Purdy, | Thatcher, |
| MacNaught, | Mitchell (London), | Rea, | Tustin, |
| McCann, | Mitchell (Sudbury), | Richardson, | Weaver, |
| McCubbin, | Monteith, | Robertson, | Weir, |
| McCulloch (Pictou), | Nickle, | Robinson | White (Hastings- |
| McGregor, | Nixon, | (Simcoe-Est), | Frontenac), |
| McIlraith, | Pallett, | Schneider, | White |
| McIvor, | Philpott, | Shipley (M ^{me}), | (Middlesex-Est), |
| McMillan, | Pickersgill, | Stanton, | White |
| Mang, | Pommer, | Starr, | (Waterloo- |
| | | | Sud)—76. |

La motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

Ledit bill, en conséquence, est lu une deuxième fois, sur division, et renvoyé au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces produites au sujet dudit bill).

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill n° 230 (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Ricardo Bouziane";

M. Henderson, appuyé par M. James, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Un débat s'élève et se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Marler: Qu'un comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle soit institué, pour la session, aux fins de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux chemins de fer Nationaux du Canada, au *Canadian National (West Indies) Steamships* et à Air-Canada, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ce comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers et à faire rapport de temps à autre; que, nonobstant les dispositions de l'article 67 du Règlement de la Chambre concernant la restriction sur le nombre de membres, ledit comité se compose de Messieurs Bell, Byrne, Carter, Cavers, Follwell, Fulton, Gauthier (Lac-Saint-Jean), Gillis, Hahn, Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), Hamilton (York-Ouest), Hanna, Harrison, James, Johnston (Bow-River), Knight, Lavigne, Legaré, McCulloch (Pictou), Mitchell (Sudbury), Murphy (Westmorland), Nowlan, Power (Québec-Sud), Richardson, St-Laurent (Témiscouata) et Weaver.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill n° 210 (G du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada";